



Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Le projet de loi de finances 2024 a été présenté au Conseil des ministres par Bruno Le Maire et Thomas Cazenave le mercredi 27 septembre 2023, celui-ci traduit les choix fiscaux et budgétaires effectués par le Gouvernement pour l'année 2024. Il met l'accent sur la lutte contre l'inflation et la protection du pouvoir d'achat des Français, la baisse du déficit public et les investissements pour préparer l'avenir et tout particulièrement la transition écologique.

LES PERSPECTIVES LIEES A LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES

1- Le projet de la Loi de finances 2024

Le projet de loi de finances pour 2024 s'inscrit dans un environnement économique toujours complexe, marqué par la hausse des taux d'intérêt et des incertitudes géopolitiques majeures, qui résultent notamment de l'invasion Russe en Ukraine, Pour 2024, le budget est articulé autour de **trois chantiers prioritaires** :

- le régalién – armée, police, justice –, en hausse de 4 milliards d'euros,
- la transition écologique, à hauteur 40 milliards d'euros avec 7 milliards d'euros de crédits supplémentaires,
- l'éducation et la formation à hauteur de 5,5 milliards d'euros,

Ce nouveau budget mobilisera au total près de 25 milliards d'euros pour l'indexation des prestations sociales et des minimas sociaux, des retraites et de l'impôt sur le revenu.

2- La France et les dispositions relatives aux collectivités territoriales

Au niveau national, les prévisions macro-économiques du projet de loi de finances (PLF) pour 2024 tablent sur une croissance à + 1,4 %, et un reflux notable de l'inflation qui s'établirait à + 2,6 %.

En 2024, le solde public s'améliorera par rapport à 2023 et atteindrait – 4,4 % du PIB, conformément au Programme de stabilité 2023-2027. Avec une prévision de croissance établie à 1,4 %, l'amélioration du solde s'expliquerait principalement par la sortie progressive des mesures temporaires de lutte contre la hausse des prix de l'énergie, de relance et de soutien aux plus fragiles.

La baisse du déficit en 2024 s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics, avec un retour sous les 3% de déficit à horizon 2027.

Cette trajectoire pluriannuelle des finances publiques est celle prévue dans le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP 2023-2027) dont l'examen se poursuit actuellement au Parlement.

Les collectivités locales seront également associées à cette maîtrise des dépenses, avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure de 0,5 % à l'inflation.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 entend de nouveau protéger les ménages et soutenir les entreprises en pleine crise énergétique et de flambée des prix, tout en maîtrisant les dépenses publiques.

Des mesures de soutien face à la crise sont prévues : le bouclier tarifaire sur l'électricité est maintenu temporairement sur 2024 et le tarif d'accise sur l'électricité est maintenu au minimum pour l'année 2024.

Des aides à l'investissements sont étendus comme le périmètre d'application du FCTVA (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) aux aménagements de terrains.

Le Fonds verts sera reconduit en 2024 et des critères climats pour la DETR et la DSIL afin d'insister sur l'accompagnement et à la condition environnementales seront appliquées.

LES FINANCES DE LA COMMUNE

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement avec le CFU 2023.

ANNEES	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CFU 2023
Dépenses de personnel	1 524 575	1 727 763	2 112 200	1 836 304
Charges générales	826 170	905 443	1 320 200	1 278 637
Atténuations de produits	14 417	30 472	16 000	32 709
Charges de gestion	710 942	741 508	855 154	781 984
Subventions versées	35 184	19 520	29 520	14 858
Charges financières	70 443	44 407	39 577	30 087
Charges exceptionnelles	765	10 657	5 000	163
Opération d'Ordre de transfert entre sections	956 311	1 015 991	1 330 201	1 330 201

La structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs :

Estimées à hauteur de **1 836 304 €** au titre du compte financier unique 2023 prévisionnel, les dépenses de personnel (Ville et CCAS) ont évolué selon les règles statutaires, les besoins de la collectivité et les aléas liés aux mouvements de personnel, notamment par :

- La prise en compte de la valorisation du point d'indice (+5 point pour tous les agents)
- La revalorisation du SMIC de +2.2% au 1^{er} mai 2023 ;
- La revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 à + 1,5 % ;
- Le remplacement temporaire des agents en congé maladies ;
- Le maintien du nombre de recrutement des jobs été (5 agents) ;
- L'évolution des charges patronales ;

Plus globalement, les principales perspectives liées à l'évolution des rémunérations des agents sont notamment :

- Les avancements d'échelon
- Les avancements de grade
- Le recrutement des agents sur les postes vacants en 2023

Les dépenses des services :

L'année 2023 a été fortement impactée par l'inflation se traduisant par des augmentations des dépenses de l'électricité (+103 876€), le combustible (+94 708€), l'alimentation (+30 948€), l'entretien et réparation Espaces Verts (+55 251€).

L'ouverture au mois d'août du centre de loisirs (+ 82 440€).

En €	Évolution des subventions, participations et contingents					Évolution		Repères - 2023	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022 / 2023	2019 / 2023	Commune	Strate nationale
								En € par habitant	
Subventions, participations et contingents	627 873	662 506	598 020	611 300	675 420	10,5 %	7,6 %	164	75
Contingents et participations obligatoires	509 900	549 952	540 957	537 388	626 331	16,6 %	22,8 %	152	29
Subventions de fonctionnement versées	117 973	112 554	57 063	73 912	49 089	-33,6 %	-58,4 %	12	46

Augmentation participation PEP28 +82 440 €

art. 60612 Electricité	+103 876 €
art. 60621 Combustible	+ 94 708 €
art. 60623 Alimentation	+ 30 948 €
art. 60632 Fournitures/petit équipement	+21 903 €
Total	+251 435 €

En €	Évolution des autres charges réelles					Évolution		Repères - 2023	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022 / 2023	2019 / 2023	Commune	Strate nationale
								En € par habitant	
Autres charges réelles	944 555	919 273	934 114	1 048 309	1 385 365	32,4 %	46,7 %	337	338
Achats et variations de stocks	467 773	486 282	488 798	470 457	733 716	56,0 %	56,9 %	179	134
Autres charges externes	290 496	292 458	289 441	400 749	511 236	27,6 %	76,0 %	124	152
Impôts et taxes	29 225	26 168	42 187	34 238	33 686	-1,6 %	15,3 %	8	7
Autres charges de gestion courante	153 357	109 676	112 923	130 208	106 564	-18,2 %	-30,5 %	26	35
Charges exceptionnelles	3 704	4 690	765	10 657	164	-98,5 %	-95,6 %	0	10

Art. 61351 Matériel roulant LOXAM	+25 381 €
art. 61521 Entretien et réparation Espaces verts : Jardinerie Lefevre, Fondation Anaïs	+ 49 363 €

Les investissements : (909 362 €) + (Capital échéances des emprunts 306 479 €)

En 2023 la commune a poursuivi activement les investissements afin de garantir aux Lubinois un niveau de service à la hauteur de leurs besoins.

- Travaux de La Poste (356 340 €)
- Achat d'équipements pour les Services Techniques (37 800 €)
- Installation de la vidéosurveillance (109 855 €)
- Piste d'athlétisme (26 688 €)
- Achat de deux maisons et un terrain (335 000 €)
- Projecteur de la salle des fêtes (13 679 €)
- Voirie (30 000 €)



Le tableau ci-dessous présente l'évolution des principales recettes réelles de fonctionnement de la collectivité avec un CFU 2023 .

ANNEE	CA 2021	CA 2022	CFU 2023
Fiscalité directe	1 085 171.00	1 134 777.00	1 201 339.00
Dotations et participations*	1 402 288.34	1 754 355.50	1 307 669.15
Produits des services	217 665.06	197 444.63	202 597.98
Autres produits de gestion courante	70 469.25	82 696.85	222 946.52
Atténuations de charges	14 417.55	30 472.61	32 709.04
Opération d'Ordre de transfert entre sections	4 750.00	6 985.69	5 542.22
TOTAL	2 794 761.20	3 206 732.28	2 972 803.91

***Détail des trois facteurs générant la baisse de 492 140 € dans « dotations et participations »**

203 036 € (baisse et transfert vers les ressources fiscale des droits de mutations (FDPTADEM)
203 036 € reçus en 2022 mais 123 878 € désormais rattachés aux ressources fiscales en 2023

223 903 € = participation de Nonancourt au Centre de loisirs
Rattrapages encaissés en 2022 mais une participation normale en 2023

93 851 € = recette ponctuelle en 2022 : rattrapage de la CAF au titre du contrat enfance-jeunesse
(année 2021)

**Les produits des services :
cantine – cimetière – location des salles**

Au titre des activités et services mis en œuvre pour les habitants, la commune estime ce poste de recettes à hauteur de 202 597 € en 2023 contre 197 444 € en 2022. Les efforts seront concentrés sur le recouvrement des impayés cantine.

La fiscalité directe :

La suppression de la Taxe d'Habitation s'est finalisée sur l'année 2023 pour 100 % des contribuables concernant les résidences principales et un rétablissement du pouvoir de taux sur la Taxe d'Habitation des résidences secondaires.

Cette réforme fiscale a été compensée entièrement aux collectivités via un mécanisme de compensation en cours d'évolution (calculée sur la base de 2017) : les communes perçoivent désormais la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Une part de TVA transférée aux départements et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compense à l'euro près et de façon dynamique la perte de la Taxe foncière et la Taxe d'habitation.

La municipalité après avoir étudié différents scénarios en 2023 n'a pas voté d'augmentation du taux d'imposition.

Les dotations de l'Etat et de l'Agglomération de Dreux :

DF (Dotation Forfaitaire) : (483 049 €)

Elle correspond à une dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population. L'écrêtement appliqué afin de financer la péréquation verticale ainsi que la minoration imposée ces dernières années par la baisse globale de DGF du Gouvernement précédent ont considérablement réduit le montant de cette dotation et dans certains cas, fait disparaître cette dotation pour les communes.

DSR (Dotation de Solidarité Rural): (471 533 €)

Elle a pour objectif d'aider les communes rurales ayant des ressources fiscales insuffisamment élevées tout en tenant compte des problématiques du milieu rural (voirie, superficie...). Elle est composée de trois fonctions, la fraction « Bourg-centre », la fraction « péréquation » et la fraction « cible ».

Agglo : (938 197 €)

Les perspectives internes 2024 et des éléments contextuels externes :

- Subvention au CCAS : **30 000 euros**
- Prise en compte de la revalorisation du point **(+ 5)** pour tous les agents.
- Evolution des charges patronales
- Travaux de la Paquetterie **(300 000€)**
- Cuisine centrale **(493 000 €)**
- Stade de la Leu **(175 000€)**
- Phase 2 de la vidéosurveillance **(140 000€)**
- Achat de matériel Services Techniques (camion / petits matériel / balayeuse) **(27 000 €)**
- Eclairage Publique **(48 000 €)**

Conclusion :

Ce rapport d'orientation budgétaire s'inscrit dans un contexte inflationniste en tenant compte de la tension économique et sociale qui pèse sur la commune.

Les orientations 2024 confirment les priorités du conseil municipal en s'attelant à :

- Contenir l'évolution des charges de fonctionnement en prenant en compte de l'inflation
- Maitriser l'évolution de la masse salariale malgré la mise sous tension liée principalement à une nouvelle revalorisation du point d'indice. La commune s'attachera à être très attentive à sa politique de recrutement et à poursuivre l'adaptation régulière des organisations de service pour une meilleure efficience.
- Saint Lubin poursuivra ses plans d'entretien et de rénovation des bâtiments mais aussi d'économies d'énergies avec le déploiement en LED de tous les équipements et la mise ne place d'équipement de régulation (chauffage).

